

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice

Absents représentés : TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), BASCOUL André (à GARRON Patrice), MORDELET Pierre (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

02/09/2022

Objet de la délibération

Délibération n°36/2022 : FIBRE OPTIQUE : CONVENTION BATIMENT MAIRIE ECOLE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer des conventions d'installation, gestion entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les propriétés communales à équiper.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer conventions d'installation, gestion entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

